

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 27 (1936)

Artikel: Berne
Autor: Marchand, Marcel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112367>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique de la Suisse romande.

Berne.

Université. — † D^r Louis Crelier, professeur. — Je vois Louis Crelier sur le perron de la maison de campagne qu'il habitait trois ou quatre mois par an, avec son sourire éclairant sa bonne et rayonnante figure, vous tendant une main loyale, vous remerciant d'être venu faire visite, à sa femme et à lui, dans ce village de Bure, sur le plateau d'Ajoie entouré de vergers, de champs de blé, de belles forêts où il est doux de se promener, « réserves charmantes de silence », pour y puiser du calme et du courage. Le D^r Crelier en faisait ses promenades favorites et rien ne valait pour lui son village natal, cet air un peu rude, si tonique, ses paysans tout d'une pièce, heureux et fiers d'avoir chez eux M. le Professeur, notre Louis comme plusieurs d'entre eux l'appelaient. « Tout cela m'appartient, disait-il en étendant la main sur la campagne, comme au marquis de Carabas. Mais j'appartiens à tout cela et le mythe d'Antée me revenant en mémoire, je pris congé des Alpes, de la Méditerranée pour toucher la terre de mes pères et mon cœur se gonfla alors d'un regain de vie, d'un regain d'amour. »

Orphelin de bonne heure, Louis Crelier fut élevé par des parents de Beaucourt et, à peine âgé de quinze ans, en 1888, il entra à l'École normale du Jura, à Porrentruy, d'où il sortit en 1892 avec le brevet d'instituteur. Très doué pour les mathématiques, il suivit des cours à l'Université de Berne, fit d'abord ses examens de maître secondaire, ensuite ceux de professeur de gymnase, puis obtint son doctorat par suite d'une thèse sur quelques propriétés des fonctions besseliennes tirées de la théorie des fractions continues.

Maître à l'École secondaire de St-Imier, il quitta cet établissement, regretté de toute la population, pour accepter une place au Technicum de Bienne où il passa une vingtaine d'années de

sa vie et c'est en cette ville qu'il rencontra Mlle Jeanmaire, celle qui devint sa femme, une femme aimable, une épouse accomplie, versant dans son foyer le cordial quotidien de sa douce gaieté. Son mari avait-il des contrariétés, elle tirait la force de lui faire voir la vie sous un autre angle. Du plus pur métal d'amour et de bonté, elle avait forgé insensiblement comme un bouclier sur lequel venaient se briser les critiques injustes, les insuccès parfois.

Jamais satisfait, Crelier continue à s'élever dans les sciences mathématiques et il présente à la Faculté des Sciences de l'*Alma mater bernensis* une étude qui lui vaut l'agrégation pour la géométrie synthétique. En 1919, il est appelé par M. Lohner, alors directeur de l'Instruction publique, à l'Université en qualité de professeur ordinaire pour l'enseignement de la géométrie supérieure.

Ami des étudiants, Louis Crelier s'intéressait à leurs travaux, les invitait chez lui, ranimait leur courage, leur ouvrait des horizons nouveaux, cherchait avec eux la beauté et la grandeur de la science, mais il leur rappelait sans cesse la parole de Rabelais : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme. » Si tous ceux qu'il a sauvés du désespoir, qu'il a remis sur la voie du devoir voulaient parler, quel beau chant de reconnaissance monterait dans l'infini !

Jurassien, il savait défendre nos intérêts à Berne avec un calme, une puissance d'arguments mêlés à un certain humour qui lui gagnaient toute sympathie. Jamais de mots déplacés, jamais de menaces, car Louis Crelier savait que c'est au moment qu'on veut redoubler de force qu'il faut redoubler de grâce. Que de services il a rendus aux Jurassiens, que de démarches couronnées de succès il a faites, sans jamais attendre un merci de ses obligés car le devoir accompli était sa meilleure récompense. M^{me} Crelier courait les hôpitaux pour apporter quelques douceurs aux malades, de l'espoir aussi. Le téléphone marchait souvent : « M. Crelier, que fait mon mari à la clinique ? Comment va-t-il ? Je suis très inquiète... M^{me} Crelier, allez voir mon cher petit. Je vous prie, allez l'embrasser pour moi et portez-lui une orange ! » Louis Crelier portait le ruban de la Légion d'honneur, mais sa femme et lui auraient mérité une décoration plus belle : celle du dévouement infatigable, celle de la reconnaissance.

Une des dernières fois que je passai quelques heures avec lui, c'était par une radieuse journée d'automne, il me paraissait fatigué. Sa femme était anxieuse, car son mari avait difficulté à rassembler ses idées, à trouver ses mots. Il pouvait à peine redresser sa haute taille. M'invitant à une promenade dans les bois environnants, alors que nous enfilions un sentier, il me rappela le conseil inscrit sur roc au pied de l'Estérel : *Aliquid amplius invenies in*

silvis quam in libris. Tu trouveras dans les forêts quelque chose de plus que dans les livres ; le bois et la pierre t'enseigneront ce que la parole des maîtres ne peut te dire. — Oh ! oh ! du latin, mon ami ! « Pour une fois, il est bien permis... » Il n'acheva pas sa pensée.

Pour se délasser, il lisait les œuvres d'Urbain Olivier, de Louis Favre, d'Oscar Huguenin, de Bachelin, d'Edouard Wyss, des vers de Leconte de Lisle et de ceux de la Comtesse de Noailles. « Quel dictame que la lecture de ces écrivains, disait-il, et combien le cœur en devient meilleur, l'âme plus alerte ! Vive la poésie, vivent ses invitations au pays de divine illusion ! »

La cérémonie que l'Université de Berne organisa, samedi 30 novembre, pour rendre les derniers honneurs au regretté professeur Louis Crelier, subitement décédé, fut d'une émouvante solennité. Dès trois heures, la grande aula de la Haute école était remplie d'une foule de participants parmi lesquels on remarquait M. Rudolf, directeur de l'Instruction publique, MM. D^r Mouttet et Stauffer, conseillers d'Etat, un grand nombre de professeurs de toutes les facultés, d'étudiants et d'amis du défunt. La presque totalité des Jurassiens de Berne s'y trouvaient avec les membres et les parents de la famille Crelier-Jeanmaire. Sur la vaste scène de la salle, décorée de verdure, avaient pris place, comme de coutume dans ces cérémonies, les députations des sociétés des étudiants, tous en gala, entourant une douzaine de bannières voilées de crêpe.

Au nom de l'Université et de la Faculté des sciences à laquelle appartenait Louis Crelier, M. Arbenz, doyen en charge, prit la parole pour retracer à grands traits la biographie du défunt et dire la force de volonté et de travail qu'il fallut au jeune primaire de Bure pour arriver à l'échelon suprême de l'enseignement supérieur, pour dire aussi les qualités de cœur et de caractère qui faisaient de Louis Crelier une nature d'élite, pour louer la fidélité et le dévouement de professeur dans les nombreuses charges qui lui furent confiées par l'Université et le Gouvernement et la façon brillante dont il s'acquitta de son rôle de maître et d'éducateur des jeunes gens confiés à son enseignement. Lorsqu'en 1918, Louis Crelier reprit la chaire d'analyse du professeur Graf qui venait de mourir et qu'il dut abandonner la géométrie, discipline qu'il avait cultivée avec passion et succès, il assumait une tâche presque écrasante. Il la domina à force d'application et de labeur, si bien que M. le D^r Lehmann, un de ses anciens élèves, put venir témoigner de la reconnaissance de tous pour l'effort et la constante sollicitude déployés par leur professeur à leur égard, pour le remercier une dernière fois aussi au nom des mathématiciens de Berne, d'avoir fondé la florissante société de mathé-

matiques, dont Louis Crelier fut le premier président et le membre le plus actif.

M. Scherrer, son successeur à la chaire de géométrie analytique, passa en revue les publications du défunt et surprit l'auditoire par leur nombre et leur étendue, car Louis Crelier, trente ans durant, dut mener de front ses études supérieures et son enseignement secondaire et universitaire.

Enfin M. Gorgé, président de l'Emulation de Berne, adressa un suprême adieu au bon compatriote qui s'intéressa toujours à la grande et belle Société jurassienne et présida même pendant deux ans aux destinées de la section bernoise. Le Cercle romand, prit aussi part à la douleur de l'Emulation et la cérémonie se termina par une pièce de musique jouée de façon irréprochable par un trio d'artistes.

Il voulut dormir au pays de ses pères. C'était le 1^{er} décembre 1935, par un temps épouvantable, lequel chassait les automobiles presque hors de la route, déracinait les arbres, enlevait les tuiles, les chapeaux et les parapluies, que Louis Crelier fut porté en terre au pied de la tour de l'église de Bure, auprès d'un oncle qu'il aimait bien. Ses amis renoncèrent à dire quelques mots sur sa tombe, tellement la tempête grondait. Ils se rappelleront toujours la finesse de son esprit, la droiture de son cœur, la grâce aimable de son accueil, sa bonté inépuisable envers ceux qui souffraient en leur corps ou de l'injustice des hommes. Il me souvient d'une parole de M. Edmond Jaloux que j'appliquerai à mon ami Louis Crelier : « Il y a des amis que l'on ne quitte pas, même lorsqu'on cesse de les voir. Au cœur de ceux qui l'ont vraiment aimé, Louis Crelier gardera toujours sa place parmi les vivants ».

L'Université de Berne n'a pas remplacé Louis Crelier par un Jurassien.

Ecoles normales du Jura. — Depuis que le vent est aux économies, les Ecoles normales jurassiennes voient leur budget s'amenuiser dans des proportions effarantes. A Delémont comme à Porrentruy, l'anxiété est grande, car, jusqu'aujourd'hui, on n'avait pas l'habitude de lésiner sur telle ou telle partie du budget. Non que la coutume était d'usage courant d'acheter sans compter, mais on avait pourtant une certaine latitude, laquelle permettait de ne se laisser manquer de rien. Les jeunes gens sortis de familles de modeste aisance payaient une pension en rapport avec la situation des parents et l'Etat se chargeait d'équilibrer le budget. Il n'en est plus de même. Le prix des pensions a augmenté et la crise qui pèse si lourdement chez nous ne favorise plus le recrutement d'élèves issus des classes modestes de nos populations avec le

même succès qu'autrefois. Le Conseil d'Etat devrait y songer, adoucir sa décision, pour ne pas commettre, sinon une injustice, du moins un impair. Grâce à l'allocation de bourses, il était permis à cette jeunesse de caresser un rêve : celui de devenir instituteur. Et une fois leur rêve réalisé, combien ils avaient plaisir à travailler avec les enfants commis à leur soin, combien ils les comprenaient, savaient tirer d'eux-mêmes le meilleur de leur esprit et de leur cœur pour enrichir l'intelligence et l'âme des enfants ! L'Etat s'était montré généreux envers eux, leur devoir n'était-il pas d'élever une génération riche de sentiments élevés, de volonté ferme, de bon sens surtout ? Tués, ces désirs supérieurs ; envolées, ces belles échappées d'idéal ! Seuls les représentants de familles riches ou aisées pourront courir cette carrière si prenante pour ceux qui aiment l'enfant. Qu'en dis-tu, Louis Crelier ; qu'en dis-tu, Théodore Möckli ; qu'en dis-tu, Albert Baumgartner ; qu'en dis-tu, Marcel Marchand ; qu'en dis-tu, Charles Junod ; qu'en dis-tu, Virgile Moine ? Qu'en dites-vous, amis connus ou inconnus, sortis des rangs de familles modestes, de cette décision qui vous glace le cœur ? Non que le Jura eût été perdu sans vous, mais vous auriez dû renoncer à une carrière où vous avez fait quelque bien. Dorénavant, à moins que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ne reviennent à de meilleurs sentiments, les pauvres continueront à s'asseoir à côté des riches, mais il manquera les jeunes gens des classes moyennes, et encore les premiers traîneront un boulet pesant qui pourrait tuer en eux toute énergie, tout enthousiasme : celui d'une dette envers l'Etat qu'ils devront rembourser peu à peu. Je suis à me demander quel petit paysan, quel horloger, quel employé, chef d'une famille nombreuse pourra caresser encore l'espoir d'envoyer son fils ou sa fille à l'Ecole normale. Non qu'ils soient en extrême pauvreté, mais ni leurs ressources et ni leurs économies, ne les autoriseront à vouloir pour leurs enfants une situation meilleure que la leur, car où prendre de cinq à six mille francs pour les destiner à la carrière que l'on sait, où trouver de l'aide en ces temps si précaires ? Le Grand Conseil persistera-t-il dans ce chemin tortueux de réduire les montants affectés par voie budgétaire aux bourses d'entretien et, en revanche, d'augmenter les recettes provenant des pensions versées par les élèves ? Je sais que le vent est aux économies, que la caisse de l'Etat est mise fortement à contribution par suite d'une crise sans fin, mais si pénibles que soient les temps actuels, il ne faudrait pas que le Grand Conseil fît de l'école le souffre-douleur d'une société en mal d'argent.

L'Ecole normale du Jura, à Porrentruy, n'a plus qu'une année d'externat, au lieu de deux, par suite des coups de crayon donnés

dans son budget. Je ne voudrais pas critiquer cette mesure qui pourrait être reportée dans quelques années, mais je la regrette d'autant plus que ce n'était ni l'heure et ni le temps de la prendre, car il convenait, aujourd'hui plus que jamais, d'habituer le jeune homme aux difficultés de l'heure, de lui montrer le sérieux des temps et de lui faire apprécier la beauté et la grandeur de sa profession. Toute cette jeunesse jouit de belles heures de liberté, est mêlée à la vie du peuple, mais il lui manque la libre disposition d'une partie de son temps, parfois au dam de ses études, mais non à celui de la formation de son caractère. Berne a deux années d'externat, Thoune quatre. Pour quelle raison les Ecoles normales de Porrentruy et de Delémont n'en ont-elles qu'une ? Nos jurassiens sont aussi sérieux que leurs camarades de l'ancien canton et je suis persuadé que la Direction de l'Instruction publique partage mon sentiment. Encore un coup, ceci n'est pas une critique à l'adresse des directeurs actuels qui n'en peuvent mais, que j'aime et dont j'apprécie la belle ardeur au travail et aux innovations.

Ajoutons que l'Ecole normale des instituteurs célébrera l'an qui vient le centenaire de sa fondation. Elle fut inaugurée le 1^{er} août 1837, grâce aux efforts des doyens Morel, de Xavier Stockmar, de Bandelier, pasteur, et du doyen Varé. Le premier directeur fut Jules Thurmann, une des gloires scientifiques de la Suisse. Il publia à l'intention de ses élèves : *Principes de pédagogie* et fut membre de plusieurs sociétés savantes de l'étranger. Il fut un des fondateurs de la Société jurassienne d'émulation.

A l'occasion de ces fêtes, une souscription sera ouverte parmi les anciens élèves et les amis de l'Ecole normale pour créer un fonds dont les intérêts serviront à récompenser les jeunes gens bien doués qui continueront à se vouer aux études littéraires et scientifiques, et aussi à compléter les moyens d'enseignement de l'établissement. Les instituteurs jurassiens suivront l'exemple de leurs collègues de l'ancien canton qui, lors des réjouissances du centenaire de l'Ecole normale Hofwil-Berne, ont recueilli une belle somme d'argent.

Des économies, des économies. — Le canton n'aura plus que dix inspecteurs primaires au lieu de douze. Cette réduction s'appliquera à l'Oberland et au Jura. Pour celui-ci, le 8^e arrondissement sera composé des districts de Büren, de Nidau, de Cerlier, de Neuveville et de Bienne. L'inspecteur nommé est M. Edouard Baumgartner. Celui du 9^e arrondissement, M. Charles Frey, aura sous sa surveillance les écoles des districts de Laufon, de Courtelary et de Moutier. M. Pierre Mamie, inspecteur du 10^e arrondissement, visitera les écoles des districts de Delémont, de Porrentruy et des Franches-Montagnes. Quelle tâche écrasante que celle de nos inspecteurs !

La semaine de cent vingt heures leur suffira à peine pour accomplir leur devoir. La lame n'usera-t-elle pas trop tôt le fourreau ?

D'autre part, voici les sacrifices que l'Etat exige de l'Ecole et du Corps enseignant.

Baisse de salaires	Fr.	900 000
Doubles gains	»	150 000
Ecoles techniques	»	35 000
Gratifications d'ancienneté	»	6 000
Enseignement professionnel.	»	40 000
Bourses d'études	»	15 000
Synode scolaire	»	2 000
Suppression de classes	»	40 000
Frais de remplacement.	»	30 000
Traitement après décès	»	8 000
Quote-part des communes à la Caisse d'assurance	»	272 000
Inspecteurs primaires	»	22 000
	Total	Fr. 1 520 000

Il paraîtrait que l'arrêté aura force de loi jusqu'en 1940. Il serait bien téméraire d'y croire. Il nous souvient de l'inscription prémonitoire gravée au seuil du parvis du temple de Delphes : « Apollon sait tout, le passé, le présent, l'avenir, mais il se réserve de tromper ceux qui l'interrogent. »

Les fonctionnaires ne sont pas très satisfaits de cette baisse de salaire et un léger murmure se lève parmi eux. D'un côté, diminution des traitements, de l'autre, augmentation des impôts et du coût de la vie, sans compter qu'on fait appel à leur générosité en maintes occasions. A cette heure, que de peine ils ont à joindre les deux bouts. Je ne vous célerai pas que la mer chantante du passé n'est plus qu'un souvenir... Courage ! Les beaux jours reviendront.

Trop d'instituteurs et d'institutrices. — La guerre a changé la face des choses. Les postes à repourvoir deviennent rares, car le nombre des enfants diminue d'année en année. Autrefois, l'instituteur voyait s'ouvrir presque toutes les portes de l'industrie, du commerce, des banques et des postes. A cette heure, une seule chose lui reste à faire : continuer ses études, toutefois n'est-ce pas courir au mirage, quand on sait que les degrés de l'enseignement supérieur disposent de trop de maîtres ? Les écoles normales tinrent compte de cette situation dans la mesure du possible, mais elles durent aussi accorder satisfaction aux parents qui faisaient entendre leur mécontentement par le motif qu'elles refusèrent des élèves

bien préparés, très intelligents. Elles n'avaient d'ailleurs aucune raison de se montrer aussi sévères dans le nombre des admissions. « Nous ne demandons pas de place pour nos enfants, c'est l'antienne, mais nous exigeons qu'on les accepte, car ils ont droit à une solide instruction. D'ailleurs, pourquoi ne suit-on pas l'exemple des gymnases qui reçoivent un nombre presque illimité de jeunes gens, pourvu qu'ils sortent des progymnases et des écoles secondaires à cinq classes ? » L'argument a bien quelque valeur, mais il n'a rien à voir dans la question qui nous occupe.

En 1910, par suite de l'augmentation de la subvention fédérale, le Conseil d'Etat proposa au Grand Conseil un versement de 50 000 fr. par an à la Caisse d'assurance des instituteurs et celle-ci put accorder aux membres du corps enseignant âgés de plus de 60 ans le 70 % de leur traitement comme pension, excellente mesure qui permit à quarante collègues de quitter l'enseignement avant 65 ans et de faire place ainsi à de jeunes collègues. Mais il y en a encore qui comptent les clous de la porte depuis un an ou deux, et ils viennent d'adresser une demande très courtoise, toute de dignité à la Direction de l'Instruction publique, lettre par laquelle ils la prient de fixer la limite d'âge de la retraite à 60 ans. Malheureusement la Caisse d'assurance ne serait plus en mesure de faire face à ses obligations.

La Direction de l'Instruction publique a répondu comme suit au Comité de l'Association pour la défense des intérêts du corps enseignant :

Nous avons bien reçu, en son temps, la requête que vous nous adressiez au mois de juillet dernier et l'avons examinée avec soin.

Le nombre des instituteurs sans place n'est cependant pas si terrible. N'ont pas encore de place, selon le résultat de l'enquête à laquelle nous avons procédé : 1 instituteur breveté en 1927, 1 en 1929, 1 en 1931, 2 en 1932, 4 en 1933, 4 en 1934 et 8 en 1935, soit en tout 21. Quelques-uns font des remplacements d'assez longue durée. Nous avons du reste besoin d'un certain nombre d'instituteurs pour les remplacements, surtout pendant le semestre d'hiver.

Quant aux institutrices sans place, elles sont au nombre de 24, dont l'une est absente et 5 font des remplacements de longue durée, de sorte que le nombre des institutrices effectivement sans place se réduit à 18, ce qui n'est pas non plus si grave.

Notre réponse aux conclusions de votre requête :

ad 1° Il est impossible de fixer à 60 ans la limite d'âge pour l'obtention de la retraite des membres du corps enseignant car cette mesure aurait, au point de vue financier, une répercussion trop grosse de conséquences pour la Caisse d'assurance des instituteurs, laquelle a du reste été assainie tout récemment.

ad 2° La question des doubles gains a été réglée par la loi du 30 juin 1935 sur le rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat de Berne.

ad 3° La Direction de l'Instruction publique prendra les mesures néces-

saires, d'entente avec la Commission et les directions des écoles normales, pour empêcher l'admission d'un trop grand nombre d'élèves aux écoles normales. Il n'est cependant pas possible de supprimer complètement les admissions.

ad 4° Nous appliquons les dispositions du nouveau règlement d'examen ; il n'y a pas de danger que les candidats qui n'ont pas fait leurs études dans le canton de Berne, soient admis en trop grand nombre.

ad 5° Il n'est pas possible d'instituer une Caisse de chômage pour les instituteurs et institutrices sans place, car il faudrait alors aussi en instituer une pour toutes les autres professions libérales. Or, il n'est guère probable que les communes prêteraient leur concours à cet effet.

ad 6° Un service central de remplacement pour les instituteurs et institutrices a été créé cet été avec le concours des directions des écoles normales du Jura (voir publication de la Feuille officielle scolaire du 30 juin 1935).

ad 7° La question de l'envoi gratuit de la « Feuille officielle scolaire » aux instituteurs et institutrices sans place est à l'étude. Veuillez donc nous communiquer encore toutes les adresses des instituteurs et institutrices en question.

Tout en regrettant de ne pouvoir faire droit dans une plus large mesure à vos revendications, nous vous exprimons l'assurance de notre parfaite considération.

La Direction de l'Instruction publique :

Signé : Rudolf.

Cours de perfectionnement destinés aux maîtres des écoles secondaires du Jura.

Les 18 et 19 décembre 1935, les membres du corps enseignant eurent le plaisir d'entendre M. le professeur Argand de l'Université de Neuchâtel qui avait choisi comme sujet de ses conférences : « Traductions continentales » et de la « géographie physique ». Il le fit dans une forme irréprochable, avec l'aisance que lui confèrent sa forte érudition et l'autorité que lui vaut une longue et savante étude de ces questions tant en Europe qu'en Afrique.

Avec une simplicité et une précision remarquables, il nous inculqua les théories importantes de l'histoire de notre globe : les continents se heurtent et forment des plissements montagneux ; les terres s'étirent et permettent la pénétration des mers. Les continents, d'une épaisseur moyenne de 60 km. et de densité 2,5, flottent à la façon de radeaux sur des silicates lourds de densité 3,5 ; ils se déplacent à la vitesse moyenne de 1 cm. par an, se rapprochant ou s'éloignant l'un de l'autre. C'est du choc de l'Afrique avec l'Europe que naquit la chaîne des Alpes, tandis que l'Himalaya fut engendré par la collision de l'Afrique avec l'Asie. La théorie de Wegener du rattachement primitif de tous les continents est prouvée de toute évidence par les faits suivants :

1. Dérive actuelle des continents ; celle du Groenland se mesure régulièrement.

2. Concordance des gisements et des plissements montagneux entre la Scandinavie et l'Angleterre d'une part et les U. S. A. d'autre part ; entre l'Afrique et l'Amérique du Sud, etc.

3. Profil positif de l'Amérique du Sud s'emboîtant exactement dans le profil négatif de l'Afrique, et tant d'autres exemples.

Nous apprîmes avec une évidente satisfaction que notre Suisse, ainsi que le prouvent les « signatures » laissées par les différents climats, passa successivement aux latitudes 0°, 20°, 25°, 0°, 40°, 50°, plus de 60°, 47° (où nous ne coulons pas présentement les jours les plus heureux !) La chaîne des Alpes, ses diverses glaciations et son usure firent l'objet d'une étude plus particulière. Ce fut un plaisir que d'assister, par les projections, aux transformations successives d'une chaîne alpine, grâce aux merveilleuses photos prises par Mittelholzer dans les régions similaires mais mieux conservées du Groenland.

Cette conférence est l'une des meilleures que nous ayons eues au cours de ces dernières années. Nous ne saurions trop recommander à notre commission des cours de perfectionnement de nous procurer de pareils exposés de formation générale (sans vouloir diminuer l'importance de ceux de formation professionnelle).

A M. le Dr O. Bessire revenait l'honneur de nous entretenir de « l'histoire vivante et l'enseignement secondaire ». Le début fut un beau plaidoyer en faveur de la liberté totale d'enseignement de cette discipline. « L'histoire doit être intégrale ou ne pas être. » Il est peut-être utile de répéter cette vérité première si nous voulons former notre jeunesse dans l'esprit démocratique qui nous est cher. Trop de peuples de notre voisinage font de l'histoire un moyen de propagande gouvernementale. Par la suite, le conférencier nous fit part de sa conception de travail en classe. Nous croyons qu'elle recueillit l'approbation générale. Tout comme la géographie et l'histoire naturelle, l'histoire débutera par la chronique du village et du pays natal. Les premières leçons seront des entretiens familiers sans ordre chronologique et leur point de départ un fait local actuel, un article de journal, une anecdote, une légende, le vote, la fête de chant ou de gymnastique, la revue des pompes...

Rappelons que M P.-O. Bessire est l'auteur de *l'Histoire du Jura bernois et de l'Ancien évêché de Bâle* dont historiens et profanes disent le plus grand bien. M. Bessire a bien mérité de la Patrie jurassienne. Écoutons les vœux de l'auteur à la fin de son avant-propos : « Et maintenant, mon livre, que le destin te soit propice !... Va trouver mes concitoyens, les Suisses, les Bernois et surtout

les Jurassiens, en l'honneur desquels tu as vu le jour. Frappe à leur porte. Dis-leur qu'ils te réservent une petite place dans ce poêle où se réunit encore la famille. Qu'ils te lisent souvent, afin que leur pensée rejoigne parfois dans le passé les hommes qui ont lutté, rêvé, souffert pour la Patrie jurassienne et qui dorment au cimetière, où tous un jour nous les retrouverons.

Ayant toujours vécu sur ton sol, sous ton ciel,
Ayant uni ma vie ardemment à la tienne,
Mon sommeil sera doux, terre jurassienne,
Quand je reposerai dans ton sein maternel.

N'oublions pas de dire que ces jours étaient placés sous la direction de M. Lucien Lièvre, inspecteur des écoles secondaires du Jura et professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy.

Que de sujets j'aurais encore à développer, mais je trouve inutile d'allonger ma chronique en caressant l'espoir qu'il me sera possible l'an qui vient de traiter bon nombre de questions que j'ai laissées dans l'ombre. Toutefois, permettez-moi de la terminer par ces mots : « L'instituteur jurassien, malgré la tristesse des temps, est fier de sa profession ; il aime son pays, cherche à former une jeunesse au cœur brillant, pleine d'enthousiasme. Qu'il souffre que je lui dise un grand merci.

Marcel MARCHAND.

Fribourg.

L'année qui s'achève n'offre guère d'événements dignes de figurer au régeste de l'activité scolaire fribourgeoise que l'*Annuaire* insère en chacune de ses éditions. A défaut de faits sortant de l'ordinaire, un chroniqueur aux abois aurait encore la ressource de s'appliquer le distique connu :

Au peu d'esprit que le bonhomme avait,
Celui d'autrui par complément servait !

et d'extraire, de la plus récente statistique des écoles, un thème de remarques peu ou prou suggestives sur les divers ordres de notre enseignement. A constater, toutefois, combien sont faibles les écarts qui distinguent ces statistiques d'un an à l'autre, on les envisagerait volontiers dans l'ensemble d'une période moins restreinte que l'année, partant, plus propre à fournir d'utiles termes de comparaison.

Alors, me demandé-je, à quoi bon en farcir cette chronique ? Ne serait-il pas indiqué d'évoquer plutôt un de nos grands souvenirs,